

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 13 JANVIER 2009

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

L'an deux mil neuf, le mardi treize janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 7 janvier 2009, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, GIRARD Fabienne, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard ;

Absent : néant

En préambule Madame HENDERSON demande que l'ordre du jour soit modifié avec un point supplémentaire concernant la réforme des vacances funéraires.
Aucune objection n'étant formulée, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire de séance : M. Alain LE PAPE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 9 décembre 2008 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Participation pour voirie et réseaux (PVR)

Depuis le 1^{er} janvier 2009, deux textes réglementaires, publiés le 30 août 2007, réformant le code de l'urbanisme, sont entrés en vigueur. Désormais les extensions et renforcements du réseau de distribution de l'électricité rendus nécessaires suite à une autorisation d'urbanisme délivrée par la commune seront à la charge de la commune. Celle-ci pourra répercuter tout ou partie du coût sur le ou les pétitionnaires par le biais de la P.V.R. (Participation pour Voirie et Réseaux).

Rappel : Le nouveau système de participation permet à une commune, dès lors qu'elle a décidé de créer un segment de voie urbaine nouvelle, soit en créant une voie entièrement nouvelle soit en aménageant une voie existante, de mettre à la charge de tous les propriétaires des terrains que l'aménagement de cette voie rendra constructibles, non seulement le coût des réseaux, mais également celui de l'aménagement de la voie et de l'installation de l'éclairage public. Les propriétaires ne sont appelés à verser cette participation que lorsqu'ils construisent. Toutefois, la commune et les propriétaires peuvent d'un commun accord décider un paiement anticipé pour faciliter la réalisation de la voie. Dans ce cas, la convention garantit le maintien de la constructibilité du terrain. La nouvelle participation ne s'applique pas de plein droit à l'ensemble des communes. Sa mise en place doit être décidée par délibération du conseil municipal. Faute d'une telle délibération, aucune participation pour le financement de réseaux ne peut être exigée des constructeurs de logements.

Délibération instaurant le principe de la participation pour voirie et réseaux sur le territoire communal

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1, L 332-11-1 et L 332-11-2

- considérant que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des nouvelles voies publiques et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;
- considérant que les articles susmentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts des travaux assimilés à la création d'une nouvelle voie publique réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Nanteau-sur-Essonne décide

- de rapporter la délibération numéro 08/04 du 2 avril 2004,
- d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme ;
- en application du quatrième alinéa de l'article L 332-11-1 du code de l'urbanisme, d'exempter en totalité ou pour partie de l'obligation de participation financière, les constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585-C du code général des impôts.

Texte en vigueur : code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1, L 332-11-1 et L 332-11-2.

Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau (S.I.A.R.C.E.)

Tous les conseillers ont reçu, avec leur convocation, le texte intégral de la délibération du SIARCE relative à la modification de ses statuts. Après avoir entendu les explications des deux délégués de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SIARCE.

Remarque : Excepté pour les ouvrages d'art (ponts, passerelles, lavoirs, moulins,...) situés sur les cours d'eau dont le syndicat a la compétence, comme par exemple la passerelle de Rouville, l'élargissement des compétences du SIARCE aura peu d'impact pour Nanteau qui n'est engagée dans ce syndicat que pour la compétence « rivière ».

Projets éligibles à la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)

Nous avons jusqu'au 15 février 2009 pour déposer un ou plusieurs dossiers de subvention au titre de la DGE 2009. Les opérations éligibles concernent soit les écoles (compétence du SIGEGAS et de la commune de Buthiers), soit la Défense incendie (compétence du syndicat des eaux SMERB), soit le patrimoine communal, soit les aires d'accueil des gens du voyage.

Les travaux de restauration des bâtiments communaux s'achèveront avec le ravalement de la mairie grâce à une subvention DGE 2008.

Pour 2009 le conseil municipal décide de présenter deux dossiers :

- un par l'intermédiaire du syndicat des eaux pour l'étude de la restauration de la mare de Boisminard qui servira de réserve incendie pour l'extrémité EST du hameau.
- Et un dossier pour la réfection du mur de clôture de l'ancien cimetière et des portails (ancien et nouveau cimetière).

Nous ferons à nouveau appel à la DGE pour l'aménagement des futurs locaux techniques lorsque le troisième contrat rural sera lancé.

Date et organisation de la fête de Nanteau-sur-Essonne

Traditionnellement la fête de NANTEAU se déroule le deuxième dimanche de mai, mais cette année cela coïncide avec le pont du 8 mai, il est donc plus sage de la retarder. La seule date libre pour la salle et pour les organisateurs est le dimanche 7 juin, soit le jour des élections européennes. Organiser ces deux événements le même jour ne sera pas facile mais on peut espérer une synergie et une meilleure participation des habitants. Pour que la fête soit réussie il est indispensable que tous les conseillers soient mobilisés, il pourra aussi être fait appel aux anciens élus volontaires pour tenir le bureau de vote.

Comme thème de la fête plusieurs idées ont été émises, soit pour cette année, soit pour plus tard. Bien que ce ne soit pas l'année du vide greniers, le conseil municipal, en accord avec le comité des fêtes, souhaite en organiser un en 2009 car celui de 2007 avait été écourté par la tempête. C'est aussi l'activité qui semble la plus compatible avec les élections. D'autres activités complémentaires pourront être organisées par le comité des fêtes.

Cérémonie de citoyenneté pour les jeunes de Nanteau qui viennent d'avoir 18 ans

Le décret n° 2007-168 prévoit que la carte électorale des jeunes, ayant atteint l'âge de 18 ans depuis le 1^{er} mars de l'année précédente, leur soit remise lors d'une cérémonie de citoyenneté organisée par le maire entre le 1^{er} mars et l'ouverture de la campagne électorale.

Le Préfet et le Président du tribunal de grande instance doivent être invités à cette cérémonie.

Dans notre commune, 7 jeunes nouveaux électeurs sont concernés. Madame HENDERSON les contactera pour leur proposer la date du 8 mai 2009, après la cérémonie au monument aux morts.

Réforme des vacations funéraires

La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 réforme le régime des vacations funéraires. Cette loi, d'application immédiate, limite les opérations donnant lieu à surveillance (et donc à vacations funéraires) à 3 cas :

- transport de corps hors de la commune de décès,
- opérations d'exhumation, de translation et de ré-inhumation,
- opérations de crémation du corps d'une personne décédée.

En outre la loi encadre strictement le montant unitaire des vacations funéraires, les communes doivent délibérer dans les plus brefs pour fixer son montant entre 20 et 25 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'abroger tous les arrêtés précédents concernant les vacations funéraires (dernier montant en vigueur : 5,34 €), et décide de porter le montant unitaire des vacations funéraires à 20 €.

**Présentation succincte par les délégués aux syndicats et commissions des enjeux pour 2009
(investissements, participation des communes, etc...)**

Syndicat de l'école - SIGEGAS (A. Le Bras, M.J. Tessier, F. Girard, M. Bouteille) : L'adhésion de la commune de Boulancourt met de l'animation dans ce syndicat. Les nouveaux statuts ne sont toujours pas approuvés par le préfet ce qui crée quelques soucis pour la présidente et le vice président. La secrétaire étant partie à la retraite, une nouvelle prend le relais. Un changement de directeur est aussi à attendre pour la prochaine rentrée scolaire. Sur le plan budgétaire, l'augmentation de l'effectif (enfants de Boulancourt) devrait se traduire par une diminution du coût par élève, bénéfique pour les finances communales. Par contre nous devons prévoir dans le budget 2009 la participation de la commune à la création de la 6^{ème} classe soit environ 6000 €. Comme travaux à réaliser en 2009, il y a l'aménagement de la petite cour. Le syndicat prendra aussi à sa charge, à partir du budget 2009, la rémunération de la secrétaire au prorata du nombre d'heures effectuées.

Syndicat du collège (A. Le Bras, M.J. Tessier) : 2009 devrait voir l'ouverture du chantier du nouveau gymnase. Le prêt vient d'être signé, les appels d'offres sont imminents, la construction pourrait débuter en septembre. Il y aura bien sûr un impact financier pour les communes.

Syndicat des transports (M.J. Tessier, M. Le Floch) : Aucun projet en cours. Le syndicat attend l'ouverture du nouveau gymnase pour réaliser des économies en supprimant le transport entre le collège et l'ancien gymnase. La participation financière des communes ne doit pas bouger. L'ouverture d'une ligne de cars entre Malesherbes et Fontainebleau est envisagée. C'est une initiative privée de la société « Les cars bleus » qui sera propriétaire de la ligne et seule responsable de son exploitation. Des arrêts sont prévus à Malesherbes, Buthiers, La Chapelle la Reine, Ury et Fontainebleau, ces communes devront aménager des arrêts sécurisés.

Parc Naturel Régional du Gâtinais français (H. Henderson, P. Fuerxer) : Le grand chantier du PNRGf pour 2009 est la mise en place de la nouvelle charte. Pour Nanteau le PNRGf devient un partenaire plus important suite à notre adhésion au SPANC parc qui vient d'être acceptée en commission et qui sera soumise au prochain comité syndical. Le Parc nous apporte des conseils techniques pour monter notre projet de contrat rural et nous aidera financièrement pour les postes isolation et chauffage des bâtiments. Nous sollicitons aussi le Parc pour la restauration de la mare de Boisminard et l'embellissement des entrées de village. Le PNR nous aide aussi dans notre réflexion sur l'intercommunalité.

Syndicat de rivière - SIARCE (H. Henderson, M. Delager) : Ce syndicat est maître d'œuvre du P.A.P.I. (Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations). L'enjeu pour notre commune est très important, l'objectif du SIARCE est de réguler le débit de l'Essonne par l'amélioration et le pilotage des ouvrages existants ou à créer. Actuellement, les travaux proposés dans le secteur Malesherbes-Buthiers-Boigneville et Nanteau-sur-Essonne, en amont du bassin versant, s'élèveraient à 360 000 € HT, incluant l'intervention sur la vanne du moulin Mirebeau pour réguler le cours du bras « Lambarville ». Notre participation au SIARCE sera en 2009 de 3 640 € contre 4 500 € précédemment au SIEM).

Syndicat des eaux – SMERB (A. Le Pape, B. Raymond) : Le nouveau contrat d'affermage signé avec VEOLIA EAU prend effet à partir du 1^{er} janvier 2009. Le prix du m³ d'eau a été renégocié à la baisse et les prestations de VEOLIA revues à la hausse grâce à la mise en concurrence. Ce syndicat reprend une vie normale après deux années très perturbées. Plusieurs renouvellements et renforcements de réseaux sont programmés pour 2009.

Syndicat d'électrification – SIERSOM (A. Le Pape, P. Fuerxer) : 2009 est une année de transition, notre syndicat s'étant associé à deux autres syndicats du sud seine et marne afin de fonctionner sans l'aide de la DDAF, et retarder l'adhésion des communes au syndicat départemental unique imposé par la loi. Le nouveau mode de fonctionnement doit faire face à quelques problèmes de trésorerie qui, nous l'espérons, n'auront pas d'impact sur les subventions que ce syndicat doit nous octroyer pour la réfection de notre éclairage public.

Syndicat d'ordures ménagères – SITOMAP et BGV (M. Bouteille) : Les gros travaux sont terminés, la nouvelle usine d'incinération de B.G.V. fonctionne et donne satisfaction. L'ancienne usine est en cours de démolition. Les déchetteries seront progressivement aménagées pour recevoir les D3E (déchets électriques et électroniques) courant 2009 à Malesherbes.

Schéma Directeur de Fontainebleau – SMEP (B.Raymond, P. Desbrosse) : Ce syndicat a pour mission principale la réalisation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de Fontainebleau). Pour financer cette étude la participation des communes augmente et passe de 0,10€ à 1€/habitant/an. Plusieurs conseillers municipaux s'interrogent sur la manière dont a été établi le périmètre du SCOT, sur l'obligation ou non d'appartenir à un SCOT et sur les choix possibles.

Questions diverses

Madame le Maire donne plusieurs informations :

- 1 -/- Visite de notre Député M. Didier JULIA le mardi 20 janvier à 15 h 15
- 2 -/- Suite au recensement de 2008, l'INSEE vient de nous communiquer les chiffres officiels, nous sommes exactement 427 habitants à NANTEAU sur Essonne.
- 3 -/- Financement des écoles privées : un accord a été trouvé au SENAT, le 10 décembre dernier, pour une solution équitable qui met fin à la contestation des maires de France sur l'obligation de financement des écoles privées par les communes, qui date d'une loi de 1994.
- 4 -/- SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France) : nous avons reçu deux exemplaires du DOSSIER approuvé par le Conseil Régional d'Ile de France. Nous constatons que malheureusement les erreurs concernant notre commune n'ont pas été rectifiées malgré nos différentes démarches auprès du Conseil Régional et auprès des commissaires enquêteurs.
- 5 -/- Le conseil général 77 souhaite qu'à l'occasion de la journée mondiale des zones humides le 2 février, les seine & marnais se mobilisent et participent aux différentes manifestations organisées ce jour là. Le programme est consultable sur le site internet « www.seine-et-marne.fr »
- 6 -/- Vœux : - De nombreuses cartes de vœux sont arrivées en mairie et peuvent être consultées.
- Nous avons reçu plusieurs invitations pour assister à des cérémonies de vœux : Gendarmerie, mardi 20 à 11h30 ; Centre hospitalier de Nemours, mercredi 21 à 19h; FNACA, 8 février.
- 7 -/- Le PNRGf organisera une réunion NATURA 2000, le mercredi 11 février, à 14 h, à NANTEAU.
- 8 -/- L'association des maires d'Ile de France invite les élus qui le souhaitent à s'inscrire pour participer aux différentes commissions de travail mises en place par l'association.
- 9 -/- Plusieurs personnes nous proposent d'étudier un blason pour la commune, M. Pierre FUERXER étudiera leurs propositions.

Pour conclure, Madame le Maire, propose de créer une commission communale pour réfléchir sur les différentes façons d'envisager l'intégration de Nanteau-sur-Essonne dans une communauté de communes avant qu'une décision autoritaire ne nous soit imposée.

La séance est levée à 23 h 15 – Date de la prochaine séance : mardi 3 février à 20h

Helen HENDERSON
Le MAIRE

Les CONSEILLERS

Alain LE PAPE
Le SECRETAIRE